



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 80725

## Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'apiculture qui connaît des difficultés sur l'ensemble du territoire, et en particulier en Charente-Maritime. En effet, notre apiculture souffre des conséquences désastreuses liées à l'emploi de certains insecticides systémiques sur les grandes cultures céréalières, et malheureusement le phénomène s'accélère actuellement. Cette situation est également aggravée par une invasion de frelons asiatiques. Depuis son arrivée en Aquitaine en 2004, cet insecte, du nom scientifique de « *vespa velutina nigrithorax* », se multiplie sans cesse. Les dégâts affectent les ruches où les abeilles sont prélevées et les colonies anéanties. Il conviendrait donc d'engager une lutte efficace contre ces frelons hautement nuisibles. En moins de vingt ans, la production de miel s'est effondrée. Les pertes hivernales en apiculture sont de plus en plus préoccupantes. Le maintien du cheptel apiaire constitue un objectif pour les exploitants ; mais peu y parviennent, car le potentiel productif connaît un très net recul. De nombreux professionnels font part de leur désarroi devant des taux de mortalité très élevés, suite à des intoxications dans leurs ruchers. La quasi-totalité des apiculteurs subissent les mêmes pertes qui conduisent à une absence de récolte. Ils craignent à court terme la disparition de leur activité. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour soutenir la filière apicole française.

## Texte de la réponse

Le rapport du député Martial Saddier « Pour une filière apicole durable » et les différentes études effectuées ont montré que la surmortalité des abeilles était multifactorielle. L'impact du frelon asiatique sur les ruchers est avéré mais variable et difficile à établir. Des expérimentations de moyens de lutte, notamment le piégeage des fondatrices, ont été menées en Aquitaine en lien avec des associations d'apiculteurs et avec l'appui financier du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Les résultats n'ont pas été concluants tant pour ce qui concerne l'efficacité des pièges que leur sélectivité vis-à-vis des autres insectes. La destruction des nids est également préconisée. Cette opération est délicate. Elle peut s'avérer dangereuse pour ceux qui la réalisent et, en outre, pour être efficace doit se dérouler à la période la plus appropriée, avant l'envol des fondatrices. Un premier réseau de surveillance de l'extension de l'insecte a également été mis en place sous la responsabilité du muséum national d'histoire naturelle. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche s'est associé au ministère en charge de l'Écologie ainsi qu'aux autres ministères concernés pour assurer la mise en place d'une stratégie globale d'intervention. Le ministère en charge de l'écologie a lancé le 10 février 2010 une consultation des services de l'État, des organismes scientifiques, des instances d'évaluation et des parties prenantes afin d'initier des programmes expérimentaux sur cette question et de mobiliser les réseaux de scientifiques et d'experts. Cette mission fera le point sur la connaissance et la diffusion de cette espèce ainsi que sur les risques encourus, tant du point de vue de la sécurité que des impacts sur les activités économiques ainsi que sur le milieu naturel. Elle proposera, sur la base de ces résultats, un plan d'action général.

## Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription** : Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 80725

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 15 juin 2010, page 6467

**Réponse publiée le** : 10 août 2010, page 8731